

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE DEVELOPPEMENT
DE LA COMMUNICATION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
17 décembre 2019**

PUBLIE LE : 24 DEC. 2019

Délibération n° 171219-4 : Fixation de la participation 2020 du SIDECOM aux frais généraux des services mutualisés

A la suite d'une première convocation, le Comité Syndical n'a pu siéger le douze décembre deux mille dix neuf par suite de l'absence de quorum.

SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2019

PRESENTS

CHAPET	Daniel MOLINA, DELEGUE TITULAIRE
COMMUNE NOUVELLE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Jean-François DE L'HERMUZIERE, DELEGUE TITULAIRE
CROISSY-SUR-SEINE	Gérard HUSSON, DELEGUE TITULAIRE Patrick LESPAGNOL, DELEGUE SUPPLEANT
LE PECQ	Jean-Noël AMADEI, PRESIDENT Alain GOURNAC, DELEGUE TITULAIRE Raphaël PRACA, DELEGUE SUPPLEANT
LE PORT-MARLY	Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE Mireille TEMPEZ, DELEGUEE TITULAIRE
LOUVECIENNES	Boleslas PALEWSKI, DELEGUE SUPPLEANT
MAREIL-MARLY	Angus ERSKINE, DELEGUEE TITULAIRE Sabine GILLOT, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Laurent RIBAULT, DELEGUE TITULAIRE
MEULAN-EN-YVELINES	Christophe DEMESSINE, DELEGUE TITULAIRE
MORAINVILLIERS	Thierry HEDAN, DELEGUE TITULAIRE
ORGEVAL	Jean-Michel SCHMIDT, DELEGUE TITULAIRE
POISSY	Florence XOLIN, DELEGUEE SUPPLEANTE
SIVOM MAISONS-MESNIL	Serge GODAERT, DELEGUE SUPPLEANT

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Adjoint des Syndicats Intercommunaux
Madame Aurélie ROUCHES, Responsable du service juridique des Syndicats Intercommunaux
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du pôle secrétariat des syndicats Intercommunaux

<i>Nombre de communes</i>	:	30
<i>SIVOM (composé de 2 communes)</i>	:	1
<i>Commune nouvelle (composée de 2 communes)</i>	:	1
QUORUM	:	35
<i>Délégués présents</i>	:	18

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour le Développement de la Communication, dûment convoqué par le Président le treize décembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Noël AMADEI**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2019

PRESENTS

ANDRESY	Denis FAIST, DELEGUE TITULAIRE
CHAPET	Daniel MOLINA, DELEGUE TITULAIRE
CROISSY-SUR-SEINE	Gérard HUSSON, DELEGUE TITULAIRE Patrick LESPAGNOL, DELEGUE SUPPLEANT
L'ETANG-LA-VILLE	Agathe LE BESCOND, DELEGUEE TITULAIRE
LE PECQ	Jean-Noël AMADEI, PRESIDENT Raphaël PRACA, DELEGUE SUPPLEANT
LOUVECIENNES	Boleslas PALEWSKI, DELEGUE SUPPLEANT
MAREIL-MARLY	Sabine GILLOT, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Laurent RIBAUT, DELEGUE TITULAIRE
MEULAN-EN-YVELINES	Christophe DEMESSINE, DELEGUE TITULAIRE
ORGEVAL	Jean-Michel SCHMIDT, DELEGUE TITULAIRE
SIVOM MAISONS-MESNIL	Serge GODAERT, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

ACHERES	Marc HONORE, DELEGUE TITULAIRE
AUBERGENVILLE	Sylvia PADIOU, DELEGUEE TITULAIRE Virginie MEUNIER, DELEGUEE TITULAIRE
BOUGIVAL	Jean-Marie CLERMONT, DELEGUE TITULAIRE Gaël DIOT, DELEGUE SUPPLEANT
CHAMBOURCY	Pascale BARON, DELEGUEE TITULAIRE
CHANTELOUP-LES-VIGNES	Jérôme BONNEAU, DELEGUE SUPPLEANT
CHATOU	Véronique CHANTEGRELET, DELEGUEE TITULAIRE Eric GERNER, DELEGUE SUPPLEANT
COMMUNE NOUVELLE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, DELEGUE TITULAIRE
L'ETANG-LA-VILLE	Jean-François DE L'HERMUZIERE, DELEGUE TITULAIRE Sylvie HURTEL, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PECQ	Sébastien PINET, DELEGUE SUPPLEANT
LE PORT-MARLY	Roland VILLERME, DELEGUE SUPPLEANT
LE VESINET	Cédric PEMBA-MARINE, DELEGUE SUPPLEANT
LES ALLUETS-LE-ROI	Francis GUIZA, DELEGUE SUPPLEANT
LOUVECIENNES	Maxime ROUSSEAU, DELEGUE TITULAIRE Laurence LAFONT, DELEGUEE TITULAIRE Sanja JOLIOT, DELEGUEE TITULAIRE Nicolas VATAR, DELEGUE SUPPLEANT
MAREIL-MARLY	Cécile MANSUY,
MARLY-LE-ROI	Cécile DELEPLANQUE, DELEGUEE TITULAIRE Stéphanie THIEYRE, DELEGUEE SUPPLEANTE Michel CAMPENON, DELEGUE SUPPLEANT
MEULAN-EN-YVELINES	Axel ROMERA, DELEGUE SUPPLEANT
ORGEVAL	Thérèse COCHARD, DELEGUEE SUPPLEANTE Michel BARDOT, DELEGUE SUPPLEANT
POISSY	Karine EMONET-VILLAIN, DELEGUEE TITULAIRE
TRIEL-SUR-SEINE	Frédéric SPANGENBERG, DELEGUE TITULAIRE Frederique BROCHOT-MAHER, DELEGUEE SUPPLEANTE Jean-Pierre MAROTTE, DELEGUE SUPPLEANT
VERNEUIL-SUR-SEINE	Gérard SCHIETTECATTE, DELEGUE SUPPLEANT
VERNOUILLET	Cory SANTOS, DELEGUE SUPPLEANT

VILLENNES-SUR-SEINE

Marcel DJOURNO, DELEGUE TITULAIRE
Christyane JAVOISE, DELEGUEE SUPPLEANTE

SIVOM MAISONS-MESNIL

Jacques BARREAU, DELEGUE TITULAIRE
Marie GOURSAUD DE MERLIS, DELEGUEE TITULAIRE
Béatrice VIVIEN, DELEGUEE SUPPLEANTE
Christèle COLOMBIER, DELEGUEE SUPPLEANTE
Stéphane LEDOUX, DELEGUE SUPPLEANT

Communes non représentées

ACHERES
AIGREMONT
AUBERGENVILLE
BOUAFLE
BOUGIVAL
CARRIERES-SOUS-POISSY
CHAMBOURCY
CHANTELOUP-LES-VIGNES
CHATOU
COMMUNE NOUVELLE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
LE PORT-MARLY
LE VESINET
LES ALLUETS-LE-ROI
MEDAN
MORAINVILLIERS
POISSY
SAINT-NOM-LA-BRETECHE
TRIEL-SUR-SEINE
VERNEUIL-SUR-SEINE
VERNOUILLET
VILLENNES-SUR-SEINE

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Adjoint des Syndicats Intercommunaux
Madame Aurélie ROUCHES, Responsable du service juridique des Syndicats Intercommunaux
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du pôle secrétariat des syndicats Intercommunaux

Nombre de communes	:	30
SIVOM (composé de 2 communes)	:	1
Commune nouvelle (composée de 2 communes)	:	1
QUORUM	:	PAS NECESSAIRE
<u>Délégués présents</u>	:	13
<u>Pouvoirs</u>	:	4
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	17

SIDECOM / CS -121219-4

**OBJET : FIXATION DE LA PARTICIPATION 2020 DU SIDECOM AUX FRAIS
GENERAUX DES SERVICES MUTUALISES**

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5111-1 ;

VU la délibération n°050215-4 autorisant la signature d'une convention de prestations de services non économiques, pour la période 2017-2020, entre le SIDECOM et le Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine (SICGP) ;

CONSIDERANT que cette convention permet au SIDECOM de bénéficier des services supports mutualisés en matière de direction générale, secrétariat, juridique, marchés publics, finances, comptabilité, ressources humaines, communication et services techniques ;

CONSIDERANT qu'en application de cette convention, le SIDECOM s'engage à rembourser au SICGP les charges de fonctionnement engendrées par la prestation de services telles qu'elles apparaissent dans le compte administratif du SICGP. Pour le SIDECOM, le taux de remboursement est fixé dans une fourchette de 2 à 5 % ;

CONSIDERANT qu'en raison de la procédure de dissolution du SIDECOM engagée en fin d'année 2019, il est nécessaire de fixer de manière anticipée la participation du SIDECOM aux frais de gestion mutualisés, qui correspondra au suivi de la procédure de dissolution par les services mutualisés au cours de l'année 2020 ;

CONSIDERANT que le montant de cette participation est fixé à 19 657,50 €.

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, à **l'unanimité,**

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE, par anticipation, le montant forfaitaire de 19 657,50 € correspondant aux frais de participation aux services mutualisés pour l'année 2020.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **24 DEC. 2019**

Transmis en préfecture et affiché le **24 DEC. 2019**

Pour Extrait Conforme



Jean-Noël AMADEI

Président du Syndicat Intercommunal